

# MODES D'ACCUEIL des enfants de 0 à 3 ans



*L'enfant a le droit de jouer, il a le droit aux loisirs et à la culture. L'enfant a le droit de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge. Il a le droit au repos, aux loisirs, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. » C'est en ces termes que l'article 31 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant pose clairement les besoins des enfants. Jouer, apprendre, échanger sont autant d'activités nécessaires pour s'épanouir et bien grandir. La petite enfance (de 0 à 3 ans) est une étape essentielle. La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a toujours considéré l'éducation et la petite enfance comme des priorités et a toujours eu à cœur d'offrir aux petits génovéfains des services publics de qualité.*

— #sgdb91 —



@villesgdb91

**Sébastien Chambry**

Conseiller municipal spécial  
chargé de la Petite Enfance

**Frédéric Petitta**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Président de Cœur d'Essonne Agglomération

# Les structures d'accueil de la Petite Enfance

## La Crèche Familiale

35 rue de Monthéry  
01 60 16 35 94

1

Accueil chez les assistantes maternelles  
du lundi au vendredi de 7h à 19h  
Bureaux du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Le Service regroupe des Assistantes Maternelles, salariées de la Ville, accueillant chacune à son domicile plusieurs enfants, en fonction de leur agrément délivré par le Conseil Départemental. Pour favoriser la socialisation, l'éducatrice propose des journées continues à la crèche et des activités diverses et variées. Les assistantes maternelles sont accompagnées au domicile par l'équipe de la crèche.

## La Maison de l'Enfance Copernic

105 avenue de la Liberté  
01 69 25 71 00

2

### LA TRÈS GRANDE CRÈCHE COPERNIC MULTI ACCUEIL 80 PLACES

Cette structure accueille en régulier et en occasionnel 80 enfants, de 2 mois 1/2 à l'entrée en maternelle.

**Horaires d'ouverture**

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h  
01 69 25 71 03

## Le Parc

4 rue des Ecoles

3

### LA PETITE CRÈCHE DU PARC HALTE-GARDERIE 20 PLACES

Cette structure accueille, 3 ½ journées par semaine, 20 enfants, de 12 mois jusqu'à l'entrée en maternelle, uniquement en occasionnel.

**Horaires d'ouverture**

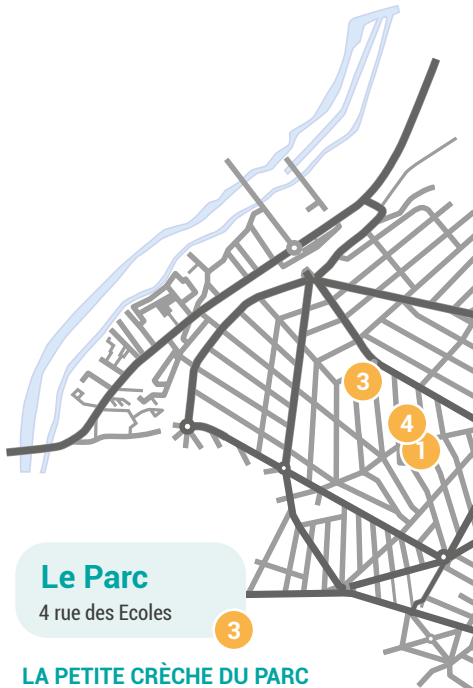
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30  
Fermeture le mercredi  
01 60 16 88 26

### LA GRANDE CRÈCHE DU PARC 40 PLACES

Cette structure accueille 40 enfants en régulier et en occasionnel, de 2 mois 1/2 à l'entrée en maternelle

**Horaires d'ouverture**

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h  
01 60 16 91 85



## LES RELAIS PETITE ENFANCE

Les REP sont des lieux de proximité dédiés aux assistantes maternelle indépendantes et aux enfants qu'elles accueillent, aux Auxiliaires Parentales et aux familles.

Les relais sont des lieux d'informations :

### POUR LES PARENTS

- Ils informent sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur la Ville.
- Ils facilitent la mise en relation avec les Assistants(es) Maternels(les) et la garde à domicile.
- Ils accompagnent dans les démarches administratives et informent sur les droits et les obligations en qualité d'employeur.
- Ils informent sur les aides de la Caisse d'Allocation Familiale.

### POUR LES PROFESSIONNEL(ES) :

- Ils informent sur le cadre d'exercice du métier.
- Ils accompagnent sur les démarches sur [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr).
- Ils proposent des temps d'échange entre les Assistants(es) Maternels(les), sur leurs pratiques professionnelles.
- Ils organisent des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnel(les).
- Ils facilitent le départ en formation.



**Disponibilités des Assistantes Maternelles  
sur le site internet de la Ville :**  
[www.sgdb91.com](http://www.sgdb91.com)

### Le Relais Petite Enfance Espace des Tout Petits

38 rue Danièle Casanova  
01 69 04 10 56 • [rpecasanova@sgdb91.com](mailto:rpecasanova@sgdb91.com)

Accueil sur rendez-vous. Permanences  
téléphoniques : jeudi de 13h30 à 15h

4

### Le Relais Petite Enfance Copernic

Maison de l'Enfance  
105 avenue de la Liberté  
01 69 25 71 02 • [rpe@sgdb91.com](mailto:rpe@sgdb91.com)

Accueil sur rendez-vous. Permanences  
téléphoniques : lundi de 13h30 à 15h

2

# COMMENT DEMANDER UNE PLACE DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ?

## L'accueil régulier

(Inscription en 2 étapes, avant d'être sur liste d'attente)

**1<sup>ère</sup> étape :** prendre contact avec l'un des Relais Petite Enfance (RPE) de la ville (01 69 25 71 02 / 01 69 04 10 56), dans le cadre des missions du guichet unique pour assister à une réunion de présentation. Trois rencontres mensuelles sont proposées (2 présentielle ou 1 visio) par les animatrices. Ces rencontres présentent :

- L'offre d'accueil municipale.
- Les missions d'accompagnement des RPE dans le cadre de l'embauche comme particulier- employeur d'une assistante maternelle agréée par le Conseil Départementale.
- L'offre privée.

À l'issue de cette rencontre, les parents peuvent prendre rendez-vous pour effectuer une demande d'inscription en crèches municipales.

**2<sup>ème</sup> étape :** Inscription en accueil régulier à partir du 5<sup>ème</sup> mois de grossesse. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

## L'Espace des Tout Petits

35 rue de Monthéry  
01 60 16 35 94 • creche-familiale@sgdb91.com

## Justificatifs à fournir :

- *Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (en cas de séparation, 1 justificatif de chaque parent).*
- *Le numéro d'allocataire CAF.*
- *Un certificat de grossesse ou acte de naissance si l'enfant est déjà né.*
- *L'évaluation des besoins d'accueil.*

## L'accueil occasionnel

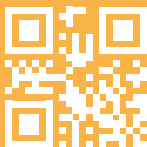
Les inscriptions sont centralisées à la Maison de l'Enfance, par téléphone ou sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf le mercredi). Les structures accueillant les enfants de façon occasionnelle sont le Multi Accueil Copernic, la Halte Crèche, le Multi Accueil du Parc (en journées continues) et la Halte-Garderie du Parc (en journée continue ou/et ½ journées).

## La Maison de l'Enfance

105 avenue de la Liberté  
01 69 25 71 00  
Petite-enfance@sgdb91.com

## Justificatifs à fournir :

- *Un extrait de naissance ou le livret de famille.*
- *Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.*
- *Le numéro d'allocataire CAF.*



Les directions des établissements sont gérées par du personnel médico-social (infirmière puéricultrice, infirmière ou éducatrice de jeunes enfants). Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire répondant aux normes en vigueur. Informations complémentaires sur le site internet de la Ville : Règlement de fonctionnement • Règlement d'attribution des places en crèche. <https://www.sgdb91.com/>